

MEXIQUE

**Les communautés indigènes sont
victimes de violences politiques à
l'approche des élections**

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 126/00
29 juin 2000

Index AI : AMR 41/032/00

Embargo : 29 juin 2000 (15 h 00 GMT)

« *Les actes de violence politique et d'intimidation à l'encontre de certaines personnes et de communautés indigènes doivent cesser* », a déclaré aujourd'hui (jeudi 29 juin 2000) Amnesty International, alors que la pression politique s'intensifie à l'approche des élections du 2 juillet.

« *Les communautés indigènes sont tout particulièrement la cible de la machine politique qui est au service du parti au pouvoir* », a ajouté l'Organisation.

Les méthodes utilisées par le *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel), au pouvoir, pour faire pression sur les électeurs vont des menaces relatives à l'emploi et aux aides financières de l'État accordées aux communautés indigènes jusqu'aux actes violents d'intimidation, notamment les menaces de mort.

Dans une affaire au moins, il semble que cela ait provoqué la mort d'un membre d'une communauté, qui avait publiquement critiqué un candidat du PRI lors d'une réunion se tenant dans la ville de Mixistlán de la Reforma (État d'Oaxaca), qui abrite la communauté mixte. Artemio Antonio Pérez aurait été frappé et arrêté le 14 juin 2000 après avoir critiqué le PRI et affirmé son droit à la liberté d'expression.

Le 16 juin 2000, la police a restitué son cadavre – portant apparemment des marques de torture – à sa famille, déclarant qu'il s'était pendu dans sa cellule. Malgré le dépôt d'une plainte officielle, les autorités n'ont jusqu'ici pris aucune mesure efficace en vue d'établir les circonstances et les causes de sa mort.

« *Les témoignages relatifs à des actes de violence politique et à des manœuvres d'intimidation sont rares, puisque les victimes savent par expérience que les responsables resteront libres et pourront avoir recours à des représailles*, a déclaré Amnesty International.

« *Les élections au Mexique agissent depuis longtemps comme un catalyseur de la violence politique, notamment lorsque les dirigeants politiques exercent leur pouvoir à travers un système où se mêlent favoritisme et menaces*, a poursuivi l'Organisation.

« *Il est temps que les autorités mexicaines en finissent avec cette tradition et agissent véritablement afin de protéger les droits de tous, avant et après les élections.* »

Le Mexique remplirait ainsi les obligations internationales auxquelles il a souscrites en devenant partie à certaines conventions internationales relatives aux droits

humains, comme la Convention américaine relative aux droits de l'homme ou le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantissent, entre autres, les droits à la vie, à l'intégrité physique, à la liberté d'expression et au suffrage libre et universel.

Informations générales

Les manœuvres d'intimidation, les menaces et les homicides de militants politiques indigènes de l'opposition et du parti au pouvoir – qui gouverne depuis plus de soixante-dix ans – caractérisent la vie politique mexicaine depuis plus d'un siècle.

Ces dernières années, les pressions nationales et internationales ont conduit les autorités mexicaines à introduire plusieurs réformes importantes en vue d'améliorer la transparence et la légitimité des procédures électorales, notamment en créant l'*Instituto Federal Electoral* (IFE, Institut fédéral électoral). Un autre pas en avant a consisté à autoriser la présence d'observateurs électoraux nationaux et internationaux afin de tester, d'évaluer et de garantir la régularité des élections. Ces observateurs ont également joué un rôle important pour faire diminuer les violences politiques au moment des élections et pour révéler les atteintes aux droits humains commises dans ce contexte. Toutefois, il reste certain que les pratiques d'intimidation et de violence politique se poursuivent à l'égard de nombreuses communautés, qui échappent au regard direct d'observateurs électoraux indépendants. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 (0) 207 413 5566 ou consulter notre site web :

Amnesty International
BULLETIN D'INFORMATIONS 126/00
29 juin 2000

<http://www.amnesty.org>